

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE



Résultat partiel de l'élection et dates importantes

Les postes suivants ont été comblés par acclamation, le vendredi 4 octobre 2013, après la fin de la période de mise en candidature :

Maire	Monsieur Renald Côté
Poste # 1	Madame Pâquerette Thériault
Poste # 2	<i>En élection</i>
Poste # 3	Monsieur Hervé Dubé
Poste # 4	Madame Nathalie Pelletier
Poste # 5	Madame Céline D'Auteuil
Poste # 6	Monsieur Sébastien Dubé

Le poste de conseiller municipal # 2 est donc en élection et les candidats sont :

Madame Lucie Ouellet et Monsieur Vallier Côté

Période de révision de la liste électorale

La Commission de révision de la liste électorale siègera les dates suivantes :

- le lundi 21 octobre, de 19 h à 22 h, au bureau municipal ;
- le mardi 22 octobre, de 10 h à 13 h, au bureau municipal également (DERNIER JOUR POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA COMMISSION DE RÉVISION).
- Le jeudi 24 octobre, de 10 h à 13 h, la Commission siègera également mais seulement pour recevoir les électeurs ayant reçus un avis de convocation de celle-ci. Aucune demande de modification ne sera acceptée ce jour-là.

Vous recevrez sous peu un avis par la poste vous demandant si vous êtes bel et bien inscrits sur la liste électorale. Ce sera l'occasion de valider si nous avons la bonne information vous concernant et de faire une demande à la Commission de révision, s'il y a lieu d'apporter des corrections.

ERRATUM

Vote par anticipation

La date du vote par anticipation est prévue le dimanche 27 octobre 2013 mais aura lieu au **chalet des patineurs** plutôt qu'au Centre des loisirs Simone-Simard.

Le vote par anticipation aura lieu de 12 h à 20 h.



Vote le jour du scrutin

Le jour du scrutin général est prévu le dimanche 3 novembre 2013 au Centre des loisirs Simone-Simard.

Le vote le jour du scrutin aura lieu de 10 h à 20 h.

Identité de l'électeur

Pour exercer son droit de vote, un électeur doit obligatoirement établir son identité, tant pour le jour du vote par anticipation que pour celui du jour du scrutin, en présentant une des pièces suivantes :

- La carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec ;
- Le permis de conduire ou votre permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Le passeport canadien.

Conditions requises pour être électeur

Les conditions requises pour être électeur sont les suivantes :

- Être une personne physique ;
- Être de citoyenneté canadienne depuis au moins le 1^{er} septembre 2013 ;
- Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse) depuis au moins le 1^{er} septembre 2013 ;
- Être majeur (18 ans) le jour du scrutin (3 novembre 2013) ;

ET remplir une des deux conditions suivantes :

- Être domicilié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie, et depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Être depuis au moins douze mois le propriétaire d'un immeuble¹ ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise¹.

Nicolas Dionne
Président d'élection
11 octobre 2013

¹ Localisé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie.